ENGAGEMENT POUR UNE SAINE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : RECYCLAGE, COMPOSTAGE ET DÉCHETS

En tant que locataire, vous devez contribuer à la saine gestion des matières résiduelles dans votre immeuble, en adoptant de bons comportements, comme :

- **Prendre connaissance de l'aide-mémoire** sur la gestion des matières résiduelles fourni par le propriétaire de votre immeuble et vous référer au site environnement.saguenay.ca, au besoin;
- **Trier les matières adéquatement**, soit les matières recyclables (bac bleu/conteneur bleu), les matières organiques (bac brun) et les déchets (bac noir, gris ou vert/conteneur);
- Porter une attention particulière à **la propreté des espaces réservés à la gestion des matières résiduelles,** en ne laissant aucune matière à l'extérieur des contenants;
- Bien utiliser tout l'espace disponible dans les bacs/conteneurs, car le **manque d'espace** est souvent dû à une mauvaise disposition des matières dans ceux-ci. Par exemple, n'hésitez pas à défaire vos boîtes de carton avant de les déposer au recyclage et poussez les matières afin qu'elles ne bloquent pas l'entrée du conteneur/bac.
- Si les bacs roulants doivent être **disposés au bord de la rue, placez-les la veille de la collecte**.

Nous comptons sur votre collaboration afin d'adopter de bons comportements de tri et ainsi contribuer à la qualité de vie des autres locataires et de la collectivité.

Je, _____, m'engage à maintenir une bonne gestion des matières résiduelles dans mon immeuble locatif.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Ville de Saguenay en composant le 418 698-3000, poste 0.